

PASS'SPORTS 2017-2018

Depuis l'été 2016, le Pass Parasol et le Pass Igloo ont été réunis en un seul, le «Pass'Sports».

Les objectifs de ce dispositif sont restés identiques à ceux du Pass Parasol et du Pass Igloo:

- favoriser la mobilité et les mixités sociales et territoriales sur l'ensemble du territoire,
- faciliter l'autonomie des jeunes dans l'organisation de leurs temps de loisirs sur des sites de pratique sportive
- inciter les jeunes à la pratique sportive dans un objectif de santé publique.

Le « Pass'Sports » sera valable du 1^{er} jour des vacances d'été 2017, soit le samedi 8 juillet 2017 à la fin des vacances de printemps 2018.

L'animation sportive étant une compétence facultative propre à l'ex Grand Poitiers, ce dispositif reste juridiquement réservé aux 13 communes de l'ex Grand Poitiers.

Néanmoins, les élus de la nouvelle assemblée communautaire ont 2 ans maximum pour se prononcer sur les compétences facultatives que le nouveau Grand Poitiers adoptera, notamment le maintien et l'extension du dispositif Pass'Sports à l'ensemble du nouveau territoire.

Modalités :

Pour se voir délivrer le Pass'Sports, le demandeur doit :

1. Résider dans une des communes de Grand Poitiers (13 communes : Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-Sous-Biard)
2. Remplir un récépissé (fourni vierge sur place)
3. Fournir une photo récente
4. **Présenter un justificatif de domicile (nouveau 2017)**

Points distributions :

Toute l'année :

Mairie de Grand Poitiers (13 communes) : Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers (annexes et hôtel de ville), Saint-Benoît, Vouneuil-Sous-Biard

Mairies annexes de Poitiers (Beaulieu, Bel Air, Bellejouanne, Couronneries, Trois Cités, Saint-Eloi).

Pendant les vacances d'été :

- Maisons de quartiers de Poitiers (Centre Socio-culturel de la Blaiserie, Centre Socio-culturel des Trois Cités, Centre d'Animation de Poitiers Sud, Centre d'Animation de Beaulieu, Le Toit du Monde, Centre d'Animation des Couronneries, Maison des Trois Quartiers, Maison de la Gibauderie, Le Local, Saint-Eloi Vivre Ensemble),
- Piscines de Bellejouanne, Blaiserie et Ganterie, Centre aquatique de la Pépinière,
- Complexe sportif Michel Amand.

Pendant les petites vacances :

Patinoire communautaire sur les créneaux d'ouverture au public.

Activés proposées :

Sur présentation du « Pass'Sports », la personne recevra un accès gratuit :

Aux piscines de la Ganterie, de Bellejouanne et de la Blaiserie :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 h 00 à 17 h 00
Pendant les vacances d'été pour les jeunes de moins de 16 ans ou atteignant les 16 ans au cours de l'année 2017 (*c'est-à-dire les enfants nés depuis le 1er janvier 2000*).

Aux animations sportives estivales :

Voir programme dans le Pass'Sports ou sur le site de Grand Poitiers
Certaines animations nécessitent une inscription préalable, le nombre de places pouvant être limitées pour des raisons de sécurité et de réglementation liée aux taux d'encadrement :

Inscriptions :

- Equitation : 05.49.30.23.34 (centre équestre)
- Canoë-kayak : 06.31.20.51.14 (personnel de la base de Canoë-kayak de Saint-Benoit)
- Autres activités : animations-estivales@grandpoitiers.fr (éducateurs sportifs)

Au transport « Vitalis » :

Le « Pass'Sports » permet également aux jeunes de moins de 18 ans ou atteignant les 18 ans au cours de l'année 2017 (*c'est-à-dire les enfants nés depuis le 1er janvier 1999*), d'accéder gratuitement au réseau de transports urbains pendant les congés scolaires d'été 2017.

A la patinoire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 14 h 30 à 17 h 00,
Incluant le prêt gratuit des patins,
Pendant toutes les vacances scolaires, hors vacances d'été 2017
pour les jeunes de moins de 16 ans ou atteignant les 16 ans au cours de l'année 2018 (*c'est-à-dire les enfants nés depuis le 1er janvier 2002*).

Retrait d'un Pass'sports :

En cas de mauvais comportement ou de non-respect des règlements et consignes, le personnel de la collectivité se réserve le droit de retirer le Pass'Sports de manière à ce que le jeune en question puisse être exclu temporairement ou définitivement du dispositif.

Contact Public :

Site internet de Grand Poitiers : pass-sports.grandpoitiers.fr
Ou sur la messagerie : animations-estivales@grandpoitiers.fr

Contact Grand Poitiers :

Virginie BRENON : virginie.brenon@grandpoitiers.fr
Merci de retourner vos récépissés au fur et à mesure des semaines pour l'été ou à la fin de chaque vacances si peu de délivré à : Direction Jeunesse-Animation, Virginie BRENON